

Formation professionnelle pour les jeunes

CAPa - Jardinier Paysagiste

Diplôme National – Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole – Niveau 3
RNCP 38386 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 10 juin 2015

Devenez ouvrier paysagiste



Apprentissage, l'efficacité vers l'emploi

Objectifs de la formation

- Assurer les activités professionnelles liées à la **réalisation d'un espace vert ou d'un jardin** (utiliser un plan, participer aux travaux de dallage, terrassements, plantations, …)
- Assurer l'**entretien d'un espace vert ou d'un jardin** (tondre, tailler, travaux de bûcheronnage, …) et assurer l'entretien du matériel
- Rendre compte de ses **activités**, remplir les documents de la vie sociale et professionnelle
- Connaître l'environnement et le **fonctionnement** de l'entreprise

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**

Durée et déroulement de la formation

- Le CAPa Jardinier Paysagiste (CAPa JP) se prépare en présentiel sur **2 ans** (875 heures) :
  - **1ère CAPa JP :** 420 heures (12 semaines) par an au CFA
  - **Terminale CAPa JP :** 455 heures (13 semaines) par an au CFA.
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** :
  35 heures par semaine

Conditions d'admission

- **Être issu** d'une 3ème (tous types) ou titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 ou plus

  Validation des Acquis Académiques (VAA) : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- **Avoir 15 ans révolus** à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- **Et** avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise du secteur privé (paysagiste, camping, …) ou un employeur du secteur public (service espaces verts des communes, préfecture, sites du patrimoine, …)
  L'inscription au CFA est définitive **à la signature du contrat d'apprentissage**
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle

Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
- **INTERNAT** filles et garçons**, non obligatoire**
- Une **participation de 50 à 120 € est demandée** pour les frais de photocopies et prestations diverses

CFA Nature
231 chemin des Druides – CS 70022 – 85035 La Roche sur Yon cedex
02 51 09 82 72 - ✉ cfa.la-roche-sur-yon@educagri.fr

www.lyceenature.com

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA :** 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation :** Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- **Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**
  - Prendre position dans une situation à caractère social et civique et utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- **Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**
  - S'exprimer à travers une réalisation personnelle et adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- **Interagir avec son environnement social**
  - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
  - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif
- **Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager**
  - Entretenir la végétation et réaliser l'entretien des installations et infrastructures paysagères
- **Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager**
  - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux, d'installations et d'infrastructures paysagères
- **Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements**
  - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle et corrective des matériels et équipements
- **UCARE (Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) :**
  Réaliser des travaux au sol de remise en état d'un chantier d'élagage
  ou
  Réaliser des travaux de taille d'arbres fruitiers

Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
  - Le livret d'apprentissage
  - Les rencontres Parents / Employeurs / Apprentis / Formateurs, organisées en janvier
  - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
  - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation des 7 UC** est nécessaire pour l'obtention du CAPa Jardinier Paysagiste
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- Les évaluations se déroulent **tout au long de la formation**, lorsque l'apprenti est prêt, sous forme de pratique avec entretien d'explicitation

Equipements pédagogiques et techniques

- 11 salles de cours
- Informatique :
  - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
  - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- Installations sportives sur site :
  - gymnase
  - piste athlétisme et terrain rugby
- Exploitation bio, support pédagogique :
  - 1 salle de cours
  - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
  - magasin de vente à la ferme
- Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Halle Paysage et Environnement de 800 m^2 :
  - 2 salles de cours
  - ateliers (bois, métaux et machinisme)
  - aire de pratique de 5000 m^2 dont 500 m^2 sous abri
- Equipements techniques pédagogiques :
  - 2 mini pelles
  - 1 véhicule benne électrique
  - 2 microtracteurs
  - 1 tracteur agricole
  - 1 chariot télescopique
  - 1 motobasculeur
  - 2 tondeuses autoportées
  - 1 simulateur de conduite
  - 25 tronçonneuses
  - Matériel de paysage sur batterie
  - etc…

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage (en 1 an)**
- **BP Aménagements Paysagers** (étude dossier)
- **BAC PRO Aménagements Paysagers** (étude dossier)
- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Membre de : Génération GRAND'R

Version du 10.11.2026

CFA Nature
231 chemin des Druides – CS 70022 – 85035 La Roche sur Yon cedex
02 51 09 82 72 - ✉ cfa.la-roche-sur-yon@educagri.fr

www.lyceenature.com